

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 13 septembre 2024 fixant le nombre de places offertes pour la 1^{re} session des concours de recrutement des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2025 (concours externe, concours interne et troisième concours - épreuves écrites en octobre 2024)

NOR : JUSB2423772A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 13 septembre 2024, le nombre total de places offertes à la 1^{re} session des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2025 est fixé à 422 selon la répartition suivante :

- concours externe : 228 places ;
- concours interne : 169 places ;
- troisième concours : 25 places.

50 places seront offertes aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

A défaut de candidat qualifié inscrit sur la liste d'aptitude établie par le ministre chargé de la défense en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre pour exercer les fonctions de greffier des services judiciaires, les emplois vacants ne pourront être pourvus qu'en satisfaisant aux priorités définies à l'article L. 242-7 du même code et selon la procédure définie aux articles R. 242-17 et suivants du même code.

A défaut de candidat qualifié pour exercer les fonctions de greffier des services judiciaires ou en cas de refus du candidat, les emplois non pourvus dans les conditions définies à l'article L. 242-7 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre s'ajoutent aux emplois à pourvoir au titre du recrutement suivant dans les conditions définies à l'article R. 242-21 du même code.

30 places seront en outre offertes aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.